RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Rosières-en-Santerre

Chères Rosiéroises, chers Rosiérois,

Quelques données sur la reconversion de la friche industrielle Maréchal,

Lieu emblématique qui a marqué l'histoire locale par son rôle économique majeur jusqu'à sa fermeture en 2004 et véritable témoignage d'une époque passée, la commune a racheté cette friche industrielle des anciens établissements Maréchal de plus d'un hectare en 2018. L'idée portée par notre collectivité était de redonner vie au site et le transformer en véritable atout à la revitalisation du centre-bourg.

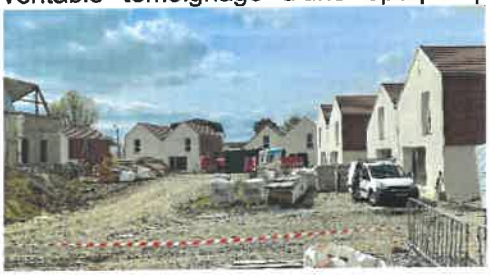

Convaincus que ce nouveau lieu, au-delà de proposer des aménagements et des équipements publics, devait aussi être résidentiel, nous nous sommes rapprochés de bailleurs sociaux.
AMSOM-Habitat, répondant favorablement à notre demande, est devenu le maître d'ouvrage de cette opération.

Ce **projet, à triple vocation**, est le suivant :

- **Une halle de marché / espace polyvalent, 2 cellules commerciales et un parvis**, espace de rencontre et de promenade, financés par la commune.
- **Une nouvelle médiathèque**, intégrant en son sein un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), financée par la Communauté de communes Terre de Picardie.
- **La construction d'un ensemble de logements sociaux**, composé de 16 maisons individuelles (livrées fin septembre) et de 22 logements séniors (livrés fin décembre), financée par AMSOM-Habitat.

Le financement de l'opération :
Le **coût total de l'opération** est de 14 125 258 € Hors Taxes répartis comme suit :

- **Commune :** 2 767 070 € Hors Taxes.
- **Communauté de communes Terre de Picardie :** 2 844 699 € Hors Taxes.
- **AMSOM-Habitat :** 8 513 489 € Hors Taxes.

Les subventions obtenues par la commune :
Les soutiens publics, vitaux, nous ont permis de mener à bien ce projet et **la commune** a **obtenu des subventions, à hauteur de 80 %**, de nos différents partenaires :

- **L'État :** 1 074 213 € Hors Taxes.
- **La région Hauts-de-France :** 999 210 € Hors Taxes.
- **Le Conseil départemental de la Somme :** 140 233 € Hors Taxes.

L'investissement pour notre collectivité s'établit ainsi à 553 414 € Hors Taxes.

Bonne lecture et belles vacances.
Bien à vous,
Françoise Maille-Barbare,
Maire, Conseillère départementale

Place du Maréchal Leclerc • 80170 Rosières-en-Santerre
Tél. : 03 22 88 42 42 • contact@mairie-rosieres80.fr
www.rosieres-en-santerre.fr

Siret 218 006 401 00010

ÉLECTIONS

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE

(Code électoral - Article R.60)

La présentation d'un titre d'identité est exigée des électeurs comme le prescrit l'article R. 60 du code électoral pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'annulation de l'ensemble des suffrages exprimés dans ce bureau de vote.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

À savoir : la carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter.

Pour pouvoir voter en métropole aux législatives 2024, dont le premier tour est prévu le dimanche 30 juin, vous devez avoir été inscrit sur les listes électorales **au plus tard le 9 juin 2024**, date du décret portant convocation des électeurs. Nous vous invitons à vérifier cette inscription auprès des services municipaux au 03 22 88 42 44 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

ROSIÈRES & VOUS

N° 15 - Juin 2024

FINANCES COMMUNALES

- **Compte administratif 2023** :

Dépenses de fonctionnement	: 1.559.229,59 €
Recettes de fonctionnement	: 2.228.506,71 €
Dépenses d'investissement	: 1.655.420,56 €
Recettes d'investissement	: 1.655.165,51 €

Le compte administratif 2023 et le compte de gestion ont été votés à l'unanimité le 19 mars 2024 par le Conseil municipal.

- **Budget 2024** :

Dépenses de fonctionnement	: 2.832.526,72 €
Recettes de fonctionnement	: 2.832.526,72 €
Dépenses d'investissement	: 2.789.462,83 €
Recettes d'investissement	: 2.789.462,00 €

Le budget a été voté à l'unanimité le 11 avril 2024 par le Conseil municipal.

L'excédent global fin 2023 est de 2.795.388,01 €. Bien entendu, ce montant ne correspond pas à la somme disponible car, dans cet excédent, figurent les subventions promises en 2023 mais qui ne sont pas encore encaissées…

- **Taux d'imposition** : Depuis 2011 les taux de la commune n'ont subi aucune modification. L'augmentation des bases locatives définies par l'État est la conséquence d'une hausse sur votre feuille d'imposition…

Malgré les taux bloqués par la commune, les taxes foncières vont de nouveau augmenter : en 2023, les valeurs locatives avaient augmenté de 7% par rapport à 2022, en 2024, l'augmentation des bases sera de 3.9 %.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 32,03 % (dont taux départemental de 25,54 %),- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 25,02 %, - CFE à 12,44 %. Ces taux ont été votés à l'unanimité le 11 avril 2024 par le Conseil municipal.

QUELLES SONT LES DÉPENSES D'UNE COMMUNE ?

Les dépenses d'une commune ont vocation à lui permettre de réaliser ses missions et d'assurer les services publics municipaux auprès des habitants. Elles se composent d'une part du fonctionnement des services municipaux (salaires, entretien de l'espace et des équipements publics, éclairage, action sociale etc.) et d'autre part des investissements portés par la collectivité dans l'exercice des compétences que la loi lui confie (aménagements urbains etc.).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à l'activité de la collectivité. Ces dépenses dédiées aux charges courantes reviennent chaque année. Il s'agit des charges du personnel et de gestion courante, des dépenses énergétiques, des équipements municipaux, des achats de fournitures, d'entretien de la voirie, des prestations de services, des charges financières etc.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent le patrimoine de la ville (équipements et biens ayant vocation à demeurer durablement dans le patrimoine de la collectivité). Il s'agit de travaux d'infrastructures, de la construction ou de l'aménagement de bâtiments, des achats de matériaux durables, de matériel informatique…L'année 2024 sera caractérisée par la poursuite des travaux réhabilitant la friche Maréchal (environ 1.490.000,00 €), implantation de la signalétique (environ 125.000,00 €), isolation de la salle du jeu de paume (environ 23.000,00 €), pose éclairage LED dans diverses rues (environ 23.000,00 €), achat de mobilier urbain, voirie etc. La ligne « remboursement du capital des emprunts » passe de 148.887,00 € en 2023 à 135.564,00 € en 2024.

QUELLES SONT LES RECETTES D'UNE COMMUNE ?

Les recettes d'une commune sont les différentes sources de financement dont elle dispose pour couvrir ses dépenses et financer ses projets. Elles se décomposent essentiellement des impôts locaux, des dotations de l'état, des produits des services publics locaux, des emprunts éventuels et de diverses recettes. La commune encaissera de nombreuses subventions obtenues auprès des partenaires pour le financement de ses projets (les subventions d'investissement s'élèvent à 560.000,00 € en 2024).

MARCHÉ DU TERROIR

À la demande de la population, la municipalité a créé son marché du terroir le 25 octobre 2020. Avec les années Covid et le confinement, ce marché représentait une opportunité pour bénéficier d'une autorisation de sortie et accueillait jusqu'à trente exposants… Depuis, force est de constater que chacun a repris ses habitudes, le chaland se fait de plus en plus rare et implique de facto une moindre présence des commerçants. Face à ce constat, il a été décidé de mettre ce marché en sommeil et de le faire éventuellement revivre lors de la mise en service de l'espace polyvalent de la friche Maréchal.

MANIFESTATIONS

Ce calendrier est susceptible de subir des modifications selon l'actualité des associations…

JUIN : SIEP du Santerre : le relevé des compteurs est prévu en juin. En cas d'absence, un carton sera déposé dans votre boîte à lettres / Samedi 22 : fête de la musique / Samedi 22 : Judo Club : remise de grades / Samedi 22 : Entente cycliste de Villers-Bretonneux : course / Samedi 29 : Tennis Club : finales / Dimanche 30 : École Sainte-Famille : kermesse.

JUILLET : Mercredi 3 : Visite du centre de tri du Smitom (réservation : 0322786069) / Dimanche 7 : Badminton : animation à Vrély / Samedi 13 : Festivités Fête Nationale / Dimanche 14 : 11 heures : cérémonie Fête Nationale au monument aux Morts / Dimanche 14 : Auto Rétro : exposition de véhicules anciens / Samedi 20 : Association Ché'Tiots Rosiérois : concours de pétanque et soirée dansante.

13 JUILLET - STADES

Toute la journée : brocante, manèges, buvette, restauration et animations diverses organisées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

À partir de 20 heures : buvette et restauration par l'Amicale des sapeurs-pompiers
20 h : apéritif-concert par la fanfare « les Amis Réunis »
21 h : animation musicale
22 h : retraite aux flambeaux : départ de la rue du 14 Juillet (HLM).
23 h : feu d'artifice sonorisé
Fin de soirée : animation musicale

AOÛT : Jeudi 15 : Fanfare les Amis Réunis : concours de pétanque / Dimanche 18 : Association Ché'Tiots Rosiérois : après-midi dansant / Jeudi 22 : Don du sang de 13h30 à 18h30 : salle des fêtes / 31août et 1er septembre : 80ème anniversaire de la libération de Rosières.

Rappel : marché chaque mardi de 8h30 à 12h30. Éducation canine le dimanche matin, rue du Pied Selle (E.L.C.S. 06.73.73.75.32). educateur.canin@orange.fr

PROGRAMME DE LA LIBÉRATION DE ROSIÈRES

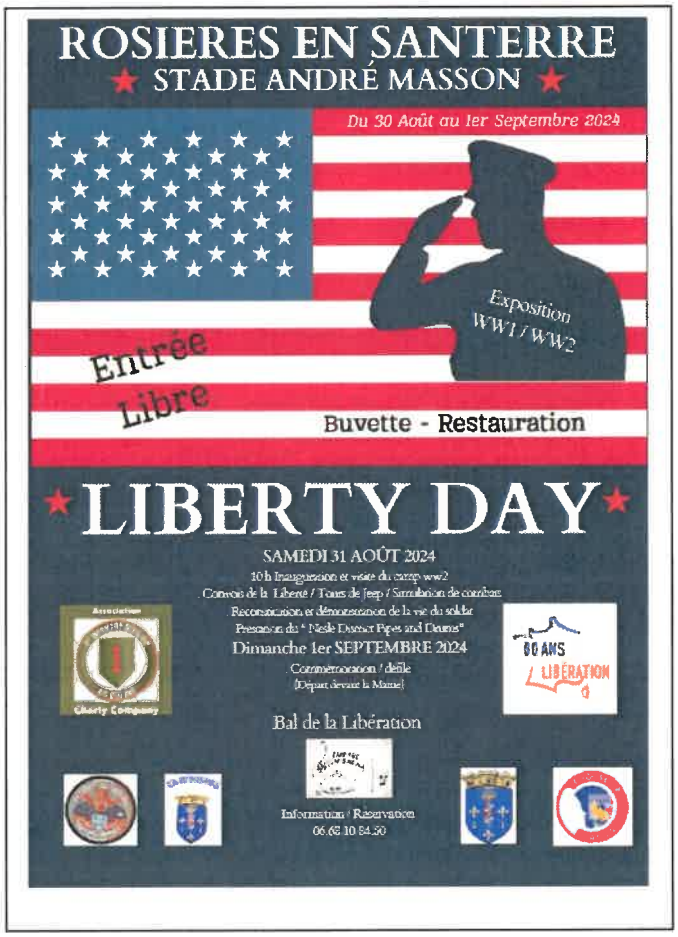

Samedi 31 août 2024 :

- À 10 heures, inauguration du camp militaire américain et de l'exposition et début des animations de la journée : simulation de combats, animation musicale avec le Bip Band de Nesle, tours de Jeep et convois dans la ville. Stand tir air soft pour les enfants, spot hôpital militaire et divers spots sur le camp avec démonstration des matériels. Exposition de photos et de documents à la salle polyvalente.

Dimanche 1er septembre 2024 :

- À 11 heures, commémoration officielle en présence de personnalités diverses, d'élus, d'associations locales et d'enfants des écoles suivie du verre de l'amitié. Puis bal de la Libération animé par la fanfare de Rosières « Les Amis réunis » avec un public en tenue d'époque. Exposition de photos et de documents à la salle polyvalente. Fin des festivités vers 17 heures 30. Pendant ces deux jours, restauration et buvette assurées par l'Amicale des sapeurs-pompiers et l'US Rosières.

Rosières&Vous | La lettre à destination des Rosiéroises et Rosiérois | Juin 2024 | Directeur de la publication : Françoise Maille-Barbare | Rédacteur : Xavier Schnéblé.
Ce document est édité par la commune de Rosières-en-Santerre | Hôtel de Ville Place du Maréchal Leclerc 80170 Rosières-en-Santerre.